



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
N°: 216701698-20240404-24_01375-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 04 avril 2024 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 16

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 21 mars 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés avec pouvoir : Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE

Absente sans pouvoir : Mme Sabrina KIMMICH, Mme Carole METZ, M. Philippe SCHILLING

Objet : Paiement des frais de criée au comptable

En application de l'article 12 du cahier des charges type de location des chasses communales pour la période 2024-2033, le comptable public de Haguenau a transmis à la commune le total des frais de criée relatifs à sa participation aux adjudications de chasse des 19/12/2023 et 23/01/2024. Le montant de ces frais est fixé par les trois Directions locales des Finances publiques d'Alsace-Moselle à hauteur de 100 € par séance. Sur cette base, le montant à verser par la commune s'élève ainsi à 200 €.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Vu l'avis des Directions Locales des Finances publiques d'Alsace-Moselle de fixer le montant des frais de criée à 100 € par séance,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2024,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE D'AUTORISER** le versement d'une indemnité de 200 € au comptable public de Haguenau relatif aux frais de criée pour sa participation aux adjudications de chasse des 19/12/2023 et 23/01/2024.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 08 avril 2024

Publiée ou notifiée le 08 avril 2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Fabienne ANTHONY